

CONTRE ATTAQUE DE KINDY FRITSCH ET RESPONSABILITE DE L'ETAT UN PRÉJUDICE POTENTIEL DE 50 MILLIARDS

Des investigations unilatéralement menées par Monsieur Christophe Nicolay, substitut auprès du Procureur d'Etat et membre du Parquet, il se déduirait que des investisseurs professionnels, détenteurs de **0.4%** des droits économiques d'un fonds, ayant investi la somme 800.000 euros en 2018, auraient aujourd'hui subi un « préjudice » considérable, leur ouvrant droit à « plus de 200 millions d'euros » de dédommagement. **Soit un rendement de 25.000% en 5 ans.**

Tout lecteur de ces lignes comprendra donc que les autres investisseurs, représentatifs des quelques 99.6% de droits économiques « restants », auront sans nul doute subi un préjudice à la mesure : **approximativement 50 milliards d'euros.**

Le grand public a ainsi eu le plaisir de découvrir le nom de celui qu'il convient désormais de qualifier de **champion du monde** des gérants de fonds d'investissement : c'est-à-dire moi-même, **Kindy Fritsch.**

Par la grâce du Parquet et de son grand serviteur de l'Etat prénommé, juge à ses heures, et prétendument économiste dont chacun jugera de l'expertise et de ses méthodes de calcul, mon talent tient du génie. La présentation de son œuvre aux médias impose, par cohérence, la présente publication.

Un savoir-faire qui m'oblige à respectueusement informer Monsieur le Premier Ministre Luc Frieden, ainsi que Monsieur le Ministre des Finances Gilles Roth, que je compte lancer prochainement un nouveau fonds d'investissement. Le gouvernement aura l'opportunité d'investir plus ou moins 100 millions d'euros de sorte qu'avant les prochaines élections, le rendement (que le Parquet saura garantir) permettra largement d'apurer les 25 et quelques milliards d'euros de dette publique.

Si j'hésite à l'instant présent à soumettre ma candidature au classement Forbes, voire au Guinness des records, c'est qu'un tel résultat tient davantage, hélas, du registre de l'hallucination (certes élogieuse) du Parquet, dont les efforts pour me salir, sinon me détruire, semblent décidément sans limite – au risque de se heurter à un certain principe de « réalité » dit « mathématique » (niveau élémentaire).

Qu'importe ! au diable le principe du contradictoire, la sacralité des droits de la défense, ce concept poussiéreux de présomption d'innocence, le respect du secret professionnel, le bon sens, la proportionnalité, la vérification des accusations d'un tiers ou tout autre considération contrariante : autant partager la haute qualité de ses investigations publiquement, au stade de l'enquête préliminaire.

Une appréciation d'un Etat de Droit très personnelle (fort heureusement) à Monsieur Nicolay – jeune prodige du Parquet de Luxembourg, et sans aucun doute soucieux de

construire sa notoriété quitte à (tenter) de détruire la mienne, voire celle de ma famille – mais tout de même partagée par d'autres « hauts fonctionnaires ».

Ainsi de Monsieur Patrick Reimen, receveur auprès de l'Administration de l'Enregistrement des Domaines et de la TVA, qui s'acharnera pendant près de 10 ans au moyen d'innombrables procédures (hypothèques sauvages, assignations en faillite, appels en garantie, plainte pour fraude fiscale, et autres) pour aussi régulièrement que religieusement échouer dans toutes ses tentatives. Les combats loyaux, où l'accusé a le droit de se défendre, sont en effet plus délicats – le Parquet s'imagine les éviter.

Qu'il se rassure : les représentants légaux des investisseurs représentatifs des 99.6% de droits économiques (et moi-même) allons faire valoir nos droits. Nous demanderons réparation de ce préjudice, au gouvernement luxembourgeois – respectivement, l'Etat. Quand bien même le Parquet a-t-il (pour le moment) réussi dans ce nouvel Etat de droit, à la sauce luxembourgeoise, à me priver des droits les plus élémentaires et fondamentaux et de m'avoir (provisoirement) asséché de toute source de revenus sinon de liquidités, lesdits investisseurs ainsi que ma famille me soutiendront financièrement dans cette lutte contre une agression débutée depuis environ 2 ans contre ma personne, incidemment à l'encontre des investisseurs, que ce soit au niveau national ou international.

Je solliciterai également Madame la Ministre de la Justice Elisabeth Margue, afin qu'elle juge de l'opportunité de rappeler (lorsque nécessaire) à ses agents et fonctionnaires attachés à son Ministère, l'objectif de leur mission première, à savoir la préservation de l'intérêt public, ainsi que le respect des droits de tout justiciable, dont ils sont les serviteurs.

Je fais d'ores-et-déjà ici appel à la justice luxembourgeoise, afin qu'elle mette un terme à cette hémorragie de violation de droits fondamentaux par ses préposés - tout puissants et intouchables fonctionnaires qualifiant davantage, pour certains d'entre eux, d'inquisiteurs fanatiques contemporains, dont le salaire rappelons-le, est versé par chaque contribuable.

Tout Etat moderne digne de ce nom a compris que l'entrepreneuriat doit être protégé – en ce qu'il représente le poumon d'une société. Une fonction publique hostile à l'entrepreneur (par essence du secteur privé) alimente ce malaise général, cette distorsion, entre la puissance publique et l'économie réelle. Le politique devra s'y intéresser. D'autres acteurs, également victimes silencieuses de ce système, se reconnaîtront dans ma présente démarche.

Avec toute ma gratitude

Kindy Fritsch

Entrepreneur (et Contribuable) depuis 25 ans